# LA COQUILLE

**Édition n° 51**
Commune de Vandœuvres
Printemps 2021

# LA COQUILLE

# SOMMAIRE


Éditorial 6

Actualités 8

Vie communale 16

Gens d'ici 28

Brèves 34

Informations communales 42

Agenda 52

Courrier des lecteurs 54

# ÉDITORIAL

## LA SORTIE DU TUNNEL ET LE RETOUR DU PRINTEMPS

Après une année difficile pour beaucoup d'entre nous, la *Coquille* est porteuse, nous l'espérons, de bonnes nouvelles : nous avons assisté au retour du printemps !

Nos jardins ont repris de belles couleurs, et nous avons pu admirer et respecter la force et la volonté de la nature qui nous montre par la renaissance de la végétation que la vie reprend toujours ses droits.

Puisse ce miracle annuel être la métaphore de la sortie du tunnel dont nous ont tant parlé les responsables de la crise sanitaire qui nous paralyse depuis plus d'un an !

Vous pourrez lire dans cette édition notre article de fond sur l'aménagement du territoire qui vous présentera un historique de l'article 59 de la loi sur la construction et les installations diverses et qui vous précisera l'impact des modifications récentes de cette loi pour notre commune.

Vous trouverez de bons conseils pour cultiver vos plantes en respectant notre environnement, vous apprendrez comment diminuer votre empreinte écologique, vous serez informés sur les mesures que la commune a prises pour nous protéger du virus, vous lirez la belle histoire d'un horloger créatif et talentueux, vous découvrirez la fascinante passion de Christian Susz qui a enregistré, pendant dix ans, les pics de température, vous irez à la rencontre des sapeurs-pompiers de notre commune qui recrutent, vous découvrirez les acteurs de l'Administration communale et vous serez charmés par les coups de cœur du bibliobus.

Je vous souhaite une excellente lecture et suis en pensée avec les familles de ceux qui nous ont quittés, mais je profite aussi de l'occasion qui m'est donnée pour vous souhaiter mes meilleurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'un rapide retour à une vie économique et sociale normale.

Je me réjouis de vous retrouver « en vrai » très rapidement lors de nos manifestations communales qui nous manquent cruellement.

**Texte : Véronique Lévêque**

# ACTUALITÉS

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : MODIFICATION DE LA LCI

Une des qualités de Vandœuvres réside dans la beauté de son environnement, que ce soit les grands et nombreux arbres remarquables, les chemins bucoliques bordés de haies ou les champs avec leurs cultures rythmant les saisons. Ce cadre de vie agréable est en partie dû au fait que la commune se compose de grandes étendues vertes ou agricoles et que les endroits constructibles sont quasi exclusivement de la zone villa (hormis le centre du village).

Les constructions en zone villa (zone 5) sont réglementées depuis 1988 dans la loi sur les constructions et installations diverses (LCI), au chapitre VI. Parmi ces règles, le rapport entre la surface de plancher déterminante et la surface de la parcelle a été clairement défini et restreint à 0,25.

En 2013, une modification de cette règle, introduite dans l'article 59 al. 4 LCI, a offert la possibilité d'augmenter ce rapport jusqu'à 0,4, voire 0,48 si la construction projetée prévoit de très hautes performances énergétiques (THPE), « si les circonstances le justifient et que la mesure est compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier ». L'objectif de cette modification était de faciliter la construction de nouveaux logements en période de pénurie. La loi prévoyait donc comme dérogation la possibilité d'augmenter la densification d'une parcelle, en posant des conditions d'intégration dans l'aménagement du quartier dans lequel s'inscrit le projet. La commune de Vandœuvres a révisé son plan directeur communal dès 2015, entre autres pour définir plus précisément ces notions de caractère et d'harmonie.

Si l'objectif du législateur peut être louable et que le libellé de la loi semble clair, le résultat de cette modification législative a été assez problématique pour Vandœuvres en particulier. En effet, les demandes d'autorisation de construire ont augmenté de manière considérable, et l'Office des autorisations de construire (OAC) a quasi systématiquement accordé les autorisations lors de projets demandant des dérogations de surface, sans tenir compte de l'avis de la commune qui défendait la préservation du caractère et de l'harmonie du quartier. Ainsi, la dérogation prévue dans l'article 59 al. 4 LCI est devenue la règle, et la commune n'avait pas de poids face à cette situation.

Constatant d'autres effets négatifs liés à l'application de cet article en termes environnementaux (nette diminution de la pleine terre, atteinte aux écosystèmes, etc.), le Département du territoire l'a suspendue provisoirement, avec comme but de préciser les critères de cette application.

En automne 2020, le Grand Conseil a voté une nouvelle modification de l'article 59 LCI qui pacifie les relations entre canton, communes et porteurs de projets de constructions.

La notion de protection environnementale a été clairement prise en compte avec l'introduction de l'obligation de préserver une surface de pleine terre (art. 59 al. 3bis LCI) ainsi que de quantifier un indice de verdure (IVER). La notion de compatibilité avec l'harmonie du quartier est également mieux définie, et la Marche à suivre éditée par le Département du territoire impose à la Commission d'architecture d'évaluer les projets à l'échelle du groupe de parcelles voisines et non plus seulement à celle de la parcelle concernée.

Enfin, l'intérêt majeur de cette modification légale concerne directement les communes qui doivent mettre à jour leur plan directeur d'ici le 31 décembre 2022, en y définissant des périmètres de zones de densification accrue (art. 59 al. 4 nouveau LCI). Dans ces périmètres, une densification sera possible, alors que les communes pourront refuser toute dérogation de surface dans les parcelles non définies dans ces périmètres. De plus, durant ces deux années, les préavis communaux seront liants pour l'OAC (art. 59 al. 4bis LCI).

Concrètement, pour Vandœuvres qui a un plan directeur révisé et en force, mais pas de périmètres de zones de densification accrue définis, nous aurons la possibilité, jusqu'à fin 2022, de refuser les demandes de dérogation de surface. Parallèlement, nous avons entrepris un travail de révision du PDCom avec la Commission aménagement du Conseil municipal et l'appui d'un mandataire expert. Cela permettra de le rendre conforme à la nouvelle norme et de définir ces périmètres de densification accrue. Cette révision se fera, dans la mesure du possible, avec la consultation de toute personne concernée, y compris les habitants des différents quartiers de la commune.

Un vaste chantier s'ouvre, mais les Autorités communales sont ravies de cette évolution législative qui aura, nous l'espérons, un impact favorable sur notre environnement direct.

**Texte : Laurence Miserez**

# ÉCOGESTES, LE CHANGEMENT COMMENCE PAR NOUS

Dans une société durable, l'empreinte écologique (surface nécessaire pour produire les ressources consommées et absorber la pollution) ne dépasse pas la capacité de régénération de la planète. Au-delà, l'humanité puise dans les stocks, et la disponibilité des ressources diminue. En Suisse, la consommation est 2,8 fois plus grande que les ressources disponibles par personne. Nous vivons donc aux dépens des générations futures. Seul un effort collectif nous permettra d'atteindre l'objectif fixé par la Confédération de réduire nos émissions de gaz à effet de serre d'ici trente ans. Voici quelques écogestes pour y parvenir.

Premièrement, nous pouvons réduire l'impact de notre alimentation. En Suisse, produire 1kg de viande de bœuf émet 18 fois plus de CO2 que la culture de son équivalent en lentilles, pour un apport en protéines similaire. Diminuer la consommation de viande à une portion de 300g par semaine ou devenir végétarien réduit jusqu'à 24 % notre empreinte alimentaire. Consommer des fruits et des légumes de saison produits localement évite le transport par avion ou la culture dans des serres chauffées. D'autres pistes : favoriser les labels durables et la production biologique qui réduit l'impact des cultures.

En Suisse, 2,6 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année, dont un tiers est jetée par les ménages. Pour éviter le gaspillage, il est utile de distinguer la limite de conservation (« à consommer jusqu'au »), à ne pas dépasser, de la durée de conservation minimale (« à consommer de préférence avant le / jusqu'au »), qui peut être dépassée. Des solutions existent : transformer les restes à la maison et demander un doggy bag au restaurant.

Nous pouvons favoriser la mobilité douce en choisissant les transports publics et le vélo au quotidien, et en préférant le train à l'avion (dont l'empreinte pèse très lourd sur les bilans individuels). Lors de l'achat, privilégier les véhicules bas carbone (faiblement consommateurs ou électriques, et de petite taille). L'énergie grise de fabrication constitue une grande partie de l'énergie consommée durant la vie du véhicule et il est plus écologique de prolonger l'utilisation de sa voiture plutôt que d'en acheter une neuve.

Nous pouvons également réduire la consommation d'énergie dans le logement. Par exemple, régler la température à 19 °C degrés (5 à 7 % d'économie par degré), éviter de placer des meubles devant les radiateurs ou de laisser du linge dessus (ou les tapis en cas de chauffage au sol) qui réduisent la performance du chauffage. En cas de rénovation, le rapport CECB® Plus établit des recommandations pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment (une subvention est accordée pour les bâtiments construits avant 2000).

De plus, nous pouvons éviter le gaspillage d'eau et diminuer nos déchets (éviter les achats superflus, réutiliser, réparer, recycler et composter).

Des calculateurs d'empreinte écologique comme ceux du www.footprintnetwork.org ou www.wwf.ch permettent de mesurer l'impact de notre mode de vie et d'identifier les écogestes qui nous concernent le plus.

Devenir une société durable dépend de nous tous.

**Texte : Eugenia Riccio**
**Plus d'indormations sur www.vandoeuvres.ch**
**Photographie : Société Suisse de Nutrition SSN**

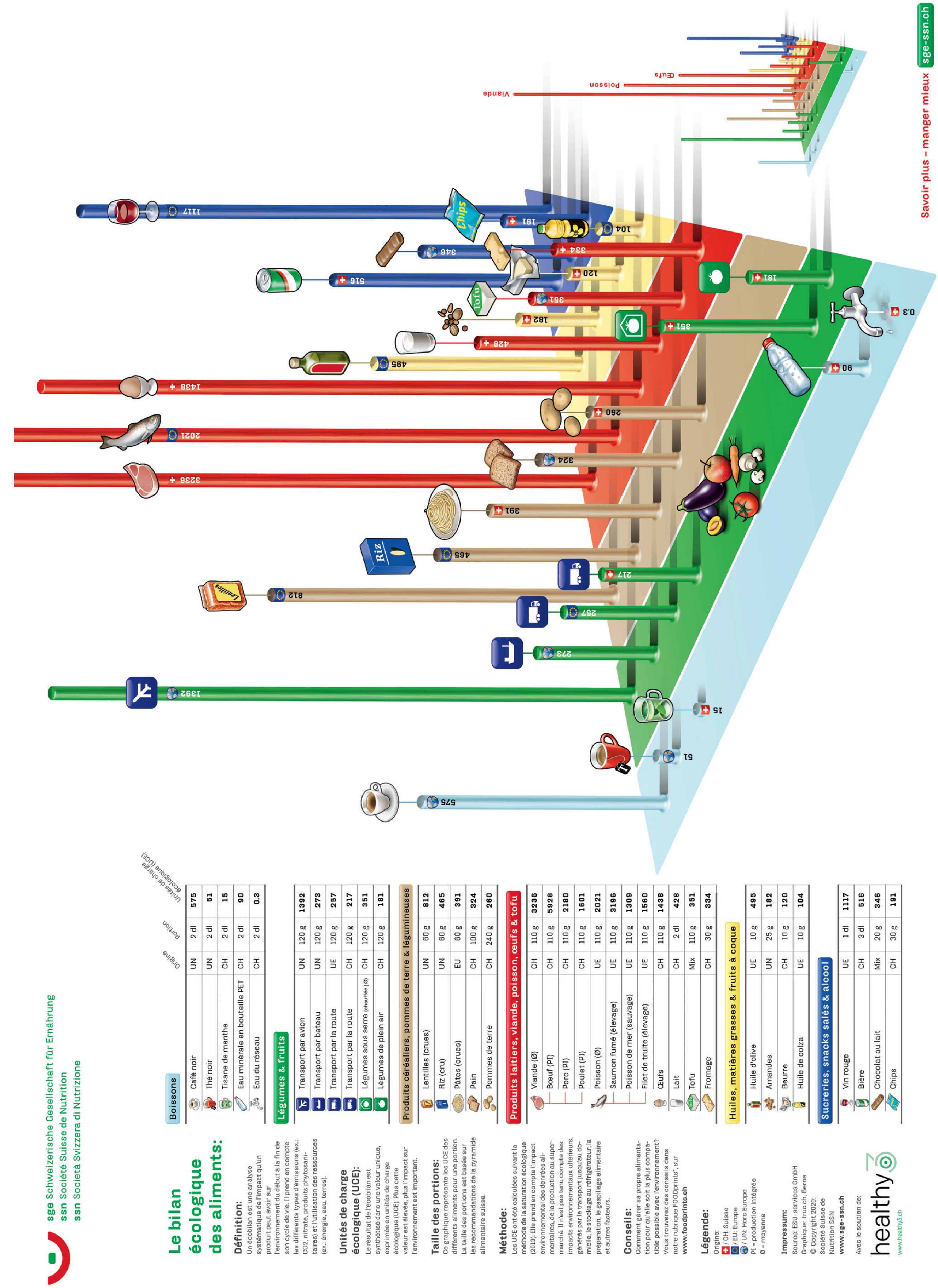

# POUR UN ENTRETIEN DURABLE DE NOS JARDINS

Le 9 novembre 2020, lors d'une séance du Conseil municipal, Monsieur l'Adjoint Maximilien Turrettini répondait à l'une de mes questions concernant le type de produits utilisés par la voirie pour l'entretien de nos espaces verts publics.

Il en ressortait que les collaborateurs de la voirie n'utilisent plus de produits phytosanitaires depuis plusieurs années. Leur stratégie ? Lors de la création d'un massif, ne mettre en terre que des plantes naturellement résistantes et peu exigeantes. Et si un plant tombe régulièrement malade, alors on l'arrache pour le remplacer par une autre espèce, plus robuste. Pour ce qui est du désherbage, dans les espaces verts, le travail se fait à la main, et pour les surfaces dures, au désherbeur thermique ou au sel .

Si l'on peut se réjouir des progrès réalisés par la voirie, il reste encore à souligner qu'à Vandœuvres, la majeure partie des espaces verts se trouve en zone agricole… et dans les jardins privés de la zone villa. Ainsi, une portion importante de cet effort de durabilité peut être réalisé par les villageoises et les villageois. Dans cette optique, nous proposons quelques conseils pour une gestion durable de nos jardins :

Pour l'entretien de la pelouse,

- préférer une tonte moins courte (à une hauteur de 6 cm au minimum). Les racines se développent alors plus profondément et les besoins en arrosage sont réduits. En outre, une tonte trop courte n'est pas propice à la biodiversité, notamment aux petits insectes pollinisateurs ;
- scarifier le sol en automne et au début du printemps pour lutter contre la mousse qui étouffe la pelouse ;
- arracher les mauvaises herbes manuellement… ou bien tolérer leur présence, ainsi que celle des petites fleurs et autres trèfles qui enrichissent le sol en azote.

Pour l'entretien des rosiers,

- changer les rosiers qui tombent régulièrement malades pour des variétés résistantes ;
- patienter et observer avant d'utiliser des produits. L'utilisation préventive de pesticides tue non seulement les pucerons, mais aussi les coccinelles qui pourraient s'attaquer à eux. Elle empêche ainsi l'installation d'une régulation naturelle.

De manière générale, on renoncera à l'utilisation des pesticides chimiques (herbicides, insecticides et fongicides). Si nécessaire, on leur préférera des produits d'origine naturelle (purin d'ortie, produits à base de soufre…).

De nombreux autres conseils sont disponibles sur la Charte des jardins à consulter en ligne.

**Texte : Sébastien Brunschwig**
**Photographie : libre de droits,**
**www.charte-des-jardins.ch**

# VIE COMMUNALE

# ACTIONS COMMUNALES COVID-19

Qui aurait pu prévoir que notre manière de vivre allait changer à cause d'un virus ? Cela fait maintenant une année que nous nous retrouvons plongés dans une vie digne d'un roman dystopique. La COVID-19 a bouleversé à la fois notre existence et la vie communale.

En effet, que ce soit au niveau humain, social, sanitaire ou politique, les choses ont été profondément modifiées. Toutes les franges de la population ont subi cette situation. Nous pensons particulièrement à nos aînés qui, en plus de la peur pour leur santé, ont souvent été éloignés des leurs alors que ces temps difficiles demandent beaucoup d'attention et d'amour. Nous pensons également à nos commerçants et entreprises qui ont payé (et payent encore) un lourd tribut à cause de ce virus. Nous ne devons pas négliger le bien-être qu'ils nous fournissent tous les jours. De plus, ils ne participent pas uniquement au tissu communal, mais aussi à l'économie de notre canton. Nous pensons à nos jeunes, pour qui ces années devraient être dédiées aux activités diverses, aux amitiés, aux amours, à la fête, à l'apprentissage – au sens large – de la vie. Heureusement, l'école leur a permis de garder le lien social essentiel à leur épanouissement, mais toutes les restrictions leur ont, à eux aussi, entamé le moral. Nous pensons à tous nos habitants qui, de par leur profession, leurs activités, leurs passions, leur famille, ont souffert de cette situation hors du commun.

Les Autorités communales ont également vécu une année particulière. Elle coïncide non seulement avec l'arrivée du virus, mais aussi avec une nouvelle législature qui a induit des changements multiples. Nombre de séances ont été déplacées ou annulées. Malheureusement, la plupart des événements qui font partie de la vie vandœuvrienne ont été annulés ou modifiés : promotions, 1er août, sorties des aînés, marché de Noël, vœux des Autorités, spectacles et festivals divers… Le contact avec la population a, par conséquent, diminué, et nous le déplorons fortement, car c'est une des raisons pour lesquelles nous aimons tant la chose publique.

Votre Exécutif avait à cœur de réaliser une série d'actions afin de soulager le quotidien de nos habitants. Des bons d'une valeur de 50 francs, à utiliser dans les commerces de notre commune, ont été offerts à nos aînés, de manière à ce qu'ils conservent un lien avec la vie normale, mais aussi pour encourager à aider, et pourquoi pas découvrir, les boutiques locales. Nous avons également supprimé les loyers des arcades commerciales sur notre territoire, afin de donner un peu d'air aux commerçants. Pour garder le lien avec la population, l'Exécutif a réalisé une vidéo présentant les vœux des Autorités. Il était important pour nous de communiquer avec la population et exposer nos objectifs pour cette législature. Comme mentionné plus haut, la situation est compliquée pour les milieux culturels. C'est pourquoi il était important pour nous d'offrir des aides spécifiques ou d'assurer le report de certains événements comme le spectacle dans le parc qui aura lieu fin juin cette année.

L'Administration a œuvré pour mettre en place des procédures claires afin de respecter les règles sanitaires en vigueur dans nos salles communales comme au sein de la mairie, en adaptant la manière de fonctionner grâce à l'instauration du télétravail par exemple.

Pour finir, j'aimerais vous remercier chaleureusement pour votre résilience et votre respect des mesures imposées. Avec de la patience, nous arriverons bientôt à vivre presque comme avant.

Soyez prudents, et prenez soin de vous et de vos proches.

**Texte : Maximilien Turrettini**
**Photographies : www.admin.ch**

## Avis :

**Compte tenu des incertitudes liées à la situation sanitaire, la validité des bons cadeaux distribués aux aînés est prolongée jusqu'à la fin de l'année 2021.**

# LA COMMUNE DE VANDŒUVRES RENFORCE SES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE !

En janvier 2021, la commune de Vandœuvres s'est dotée d'un plan d'action de transition écologique, afin de soutenir les objectifs cantonaux dans la direction d'une société à 2000W et neutre en carbone à l'horizon 2050.

Afin de renforcer son devoir d'exemplarité, la commune devient un acteur relais de la sobriété énergétique auprès de ses administrés en faisant la promotion de plusieurs opérations à destination des particuliers, du monde immobilier et des entreprises, et en les soutenant financièrement. Cette démarche de sensibilisation est porteuse d'enjeux essentiels en termes d'évolution des comportements, de manière à permettre à tout un chacun à devenir acteur de cette transition.

D'ici le printemps, la commune lancera les trois premières opérations de son programme, mises en œuvre en partenariat avec le Programme éco21 !

**« Opération Eco-logement » : une visite pour réduire la consommation d'électricité et d'eau chaude sanitaire dans les logements locatifs communaux**
En partenariat avec la commune de Vandœuvres, SIG-éco21 mènera dans les immeubles communaux des opérations éco-logement. Les conseillers en énergie chargés de celles-ci donneront des conseils et écogestes afin de permettre aux locataires de réduire leur consommation d'électricité, de chauffage et d'eau chaude sanitaire, ainsi que de mieux gérer leurs déchets. Ces opérations offrent également aux locataires du matériel efficient en remplacement de l'existant (changement des ampoules par des LED, installation de réducteurs d'eau, d'interrupteurs déportés et de thermomètres). Cette opération est sans engagement de la part des habitants. Elle est intégralement financée par SIG-éco21. Les habitants concernés seront avertis par courrier lors du démarrage des opérations.

**« Opération Visite Villa » : un diagnostic à domicile pour aider les habitants de villa à mieux et moins consommer**
Les Visites Villa permettent une analyse détaillée et personnalisée des équipements et habitudes des ménages, afin de mieux les conseiller pour réduire leur consommation d'électricité et d'eau, ainsi que promouvoir les énergies renouvelables, la rénovation thermique et une meilleure gestion des déchets.

Cette année, la commune de Vandœuvres s'associe à SIG-éco21 et à l'Office cantonal de l'énergie pour permettre à cinquante ménages vandœuvriens, habitant une maison / villa depuis plus d'un an, de bénéficier gratuitement de la venue d'un conseiller éco21. Nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant auprès de la Mairie par téléphone au +41 22 750 14 18 ou par courriel adressé à info@vandoeuvres.ch.

**« Opération Efficience PME » : un diagnostic sur site pour aider les entreprises à moins et mieux consommer**

Les petites et moyennes entreprises de tous secteurs d'activité de la commune de Vandœuvres sont invitées à profiter de cette opération. Cette initiative a pour objectif d'aider les entreprises à réduire leur consommation d'énergie. Concrètement, seront proposés gratuitement lors d'une visite effectuée par un conseiller énergie partenaire du programme éco21 : un diagnostic énergétique, un plan d'action personnalisé sur les potentiels d'économie d'énergie et un soutien pour réaliser les actions et bénéficier des aides financières.

L'optimisation et / ou le changement d'installations, ainsi que la mise en œuvre d'écogestes, peuvent notamment permettre aux entreprises d'améliorer la fiabilité de leurs installations, d'augmenter leur niveau de confort et de mettre en valeur leur marchandise, tout en réduisant leur facture d'énergie. Les entreprises concernées recevront un courrier qui leur permettra de prendre rendez-vous.

**Texte et photographies : OCEN, www.ge.ch/organisation/office-cantonal-energie, Commune de Vandœuvres, www.vandoeuvres.ch**

# GROUPEMENT DES SAPEURS-POMPIERS (CP 302)

La compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Choulex-Vandœuvres, créée le 1er janvier 2020, est le résultat de la fusion de celles des deux communes.

Cette compagnie est composée de près de quarante membres, volontaires de tous horizons et de toutes professions, dont les services commandés sont rémunérés sur une base horaire.

La compagnie des sapeurs-pompiers de Choulex-Vandœuvres, dite « 302 », est chargée d'assurer les missions définies par la loi sur la prévention des sinistres. Elle est déclenchée sur appel au 118 (centrale d'engagement et de traitement des alarmes).

Les interventions sont diverses : incendies, inondations, chutes d'arbre, récupération d'animaux/d'insectes, etc. En fonction des critères de l'alarme, la 302 est engagée seule ou en appui aux professionnels du Service d'incendie et de secours (SIS).

Les mairies de Choulex ou de Vandœuvres peuvent solliciter les sapeurs-pompiers pour effectuer des gardes de préservation lors de manifestations communales.

Le groupe d'intervention de Choulex-Vandœuvres est mobilisable de 19h à 6h, ainsi que les week-ends et jours fériés. En dehors de ces heures et sauf exception, les sapeurs-pompiers professionnels assurent les interventions sur les deux communes.

Le partenariat Choulex, Cologny et Vandœuvres, CHOCOLVAN, en vigueur depuis 2014, assure la rotation des chefs d'intervention d'astreinte par tranches de sept jours. Le groupe d'intervention mobilisé est celui de la commune sinistrée (Choulex-Vandœuvres ou Cologny).

Pour être engagé, le candidat effectue une visite médicale et un test d'aptitudes. Il recevra un équipement complet (tenue de feu, casque, gants, chaussures), puis effectuera une école de formation de quarante heures et poursuivra avec le cours de porteur d'appareils respiratoires. Des formations spécifiques, telles que conduite de véhicule du service du feu, tronçonneuse, antichute, etc., sont également possibles.

La compagnie organise les formations continues pour les volontaires en dehors des heures de bureau. Les formations de base ou complémentaires s'effectuent au centre d'instruction Feu et Protection Civile (CIFP) à Bernex.

La participation aux fêtes villageoises est assurée par les amicales de sapeurs-pompiers, composées d'actifs et de retraités, organisées sous la forme d'associations.

**Texte : Capitaine Mathieu Cugno,**
**tél. +41 79 251 49 51,**
**m.cugno@cp302.ch**
**Photographie : Vincent Déruaz**
**www.cp302.ch**

**Conditions de recrutement**

- Avoir entre 18 et 35 ans (exceptionnellement jusqu'à 40 ans)
- Être domicilié-e sur les communes de Choulex, de Vandœuvres ou à proximité
- Être en bonne forme physique
- Avoir l'envie de s'engager pour les autres et de découvrir de nouveaux horizons

Compagnie des sapeurs-pompiers
de Choulex-Vandœuvres
Route des Jurets 25
1244 Choulex

# GENS D'ICI

# JEAN-MARC FLEURY

Originaire de Val Terbi, petite commune du canton du Jura située dans le district de Delémont, Jean-Marc Fleury s'est établi à Vandœuvres en 2017 avec sa compagne Lorenza, patrouilleuse scolaire pour nos enfants.

Issu de la mécanique de précision dans le domaine de l'optique, Jean-Marc a ensuite évolué dans le secteur médical, et c'est en 1994 qu'il fait ses premiers pas dans l'horlogerie chez Patek Philippe, situé à l'époque en partie à la Jonction. Il peut dès lors, et pendant près de dix ans, acquérir de précieuses connaissances dans la réalisation des composants de haute qualité, et ainsi s'imprégner du goût pour la belle horlogerie. Par la suite, il a l'opportunité durant six ans de collaborer au développement d'une première start-up spécialisée dans la conception et la réalisation de mouvements mécaniques haut de gamme avec complications. Dans cette dynamique, il enchaîne le développement d'une deuxième start-up pendant à nouveau six ans.

C'est en 2017 qu'il décide de créer sa marque, mû par la volonté de participer à un art horloger artisanal et indépendant. En effet, ses propres montres, ainsi que ses mouvements manufacturés, sont entièrement réalisés pour la partie conception, design et programmation à Vandœuvres, et fabriqués dans son atelier de Choulex.

Sa première réalisation, la montre pour femmes Zen, représente la naissance de l'activité de Fleury Manufacture. La nacre blanche sur le cadran a été choisie pour son côté naturel et épuré. Son motif céleste peut nous laisser imaginer les mouvements du système solaire et des constellations avoisinantes. Ainsi, vous plongez dans l'univers de Jean-Marc Fleury au travers de ses montres connectées spirituellement. De plus, le choix de la forme des aiguilles lui donne son aspect féminin. Il est à souligner que les clients ont également la possibilité de personnaliser leurs montres. Une déclinaison pour homme est en cours de création.

Très sensible à l'environnement, Jean-Marc s'engage à participer à une économie durable et respectueuse, en contribuant par ses créations uniques, en petite série, à la protection et au développement de l'artisanat local.

Laissez-vous tenter.

**Texte : Eric Provini**
**Photographies : Jean-Marc Fleury, Fleury Manufacture, www.spcsarl.ch**

# CHRISTIAN SUSZ
# PICS DE TEMPÉRATURE À VANDŒUVRES

J'ai eu le grand plaisir de rencontrer récemment Monsieur Christian Susz, physicien, docteur ès sciences, que certains d'entre vous connaissent sans doute, puisqu'il est établi à Vandœuvres depuis 1939. Son grand-père, Paul Susz, en a été Maire de 1955 à 1959, avant que son fils Patrick, l'un des plus jeunes conseillers municipaux du canton, ne soit élu à l'âge de dix-huit ans au municipal de Vandœuvres. Ancien responsable de la recherche auprès de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or (UGDO), puis chez Metalor, enfin auprès de Qualident, Christian Susz coule aujourd'hui une retraite bien méritée en s'adonnant à divers hobbies, dont le chant qu'il pratique avec le chœur de Vandœuvres-Choulex-Cologny, ainsi que la collection et restauration d'instruments anciens de physique et de météorologie.

À l'aide d'un bel enregistreur de température à rouleau papier et encre datant d'environ 1880 (fig. 1) ayant appartenu à son grand-père, Christian Susz a enregistré les températures de 2010 à 2020. Il a effectué ces mesures à l'abri du soleil et des intempéries dans son jardin à Vandœuvres, en continu, sur ces rouleaux devant être changés semaine après semaine (fig. 2 : exemple des températures de la semaine #34 de l'année 2018).

Chaque jour, les pics maxima et minima ont été relevés, permettant de calculer les moyennes hebdomadaires respectives (fig. 3 : exemple des valeurs maxima des années 2013 à 2018). Ces valeurs ont ensuite été intégrées et calculées par semaine, de sorte à obtenir les moyennes des maxima et minima par année. Il est alors intéressant de relativiser ces valeurs par rapport à l'année de référence 2010.

C'est ainsi que Christian Susz a constaté une hausse de ces moyennes des maxima d'environ 0,2 à 0,3 °C par an sur la période de dix ans allant de 2010 à 2020 (fig. 4), représentée par la droite de régression en rouge. Il est à souligner qu'une hausse est également du même ordre de grandeur pour les valeurs minima nocturnes. Christian Susz précise toutefois que cette hausse des maxima ne représente que les élévations maximales diurnes que nous pouvons ressentir dans notre vie quotidienne, ce qui doit bien sûr être différencié du réchauffement climatique en général estimé actuellement à environ 0,2 °C par décennie, soit de 0,02 °C par an.

**Texte : Jean Peyer en collaboration avec Christian Susz**
**Infographie : Christian Susz**
**Photographie : Jean Peyer**

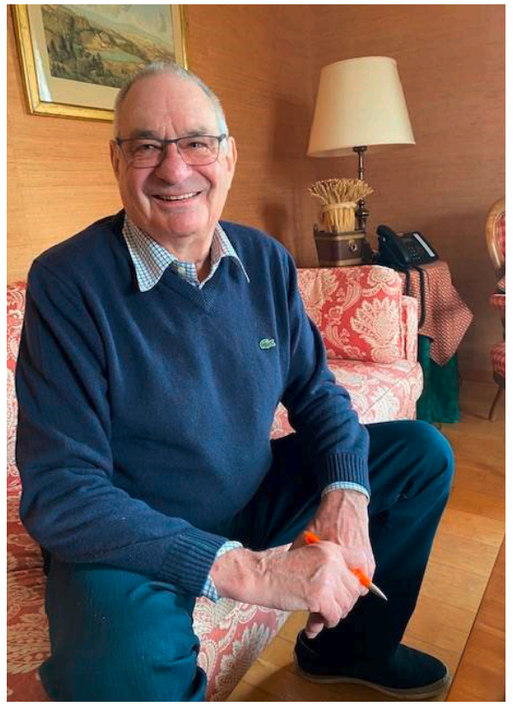

Fig.1

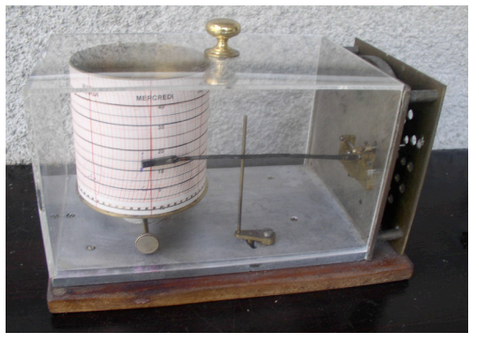

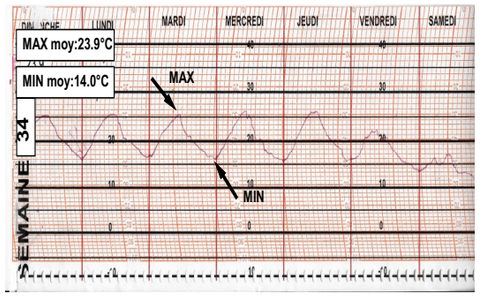


Fig.2

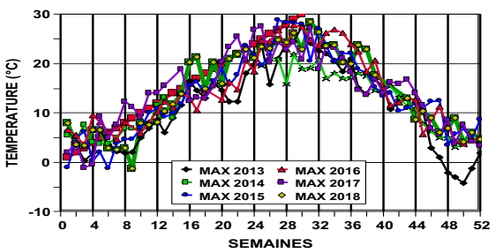


Fig.3

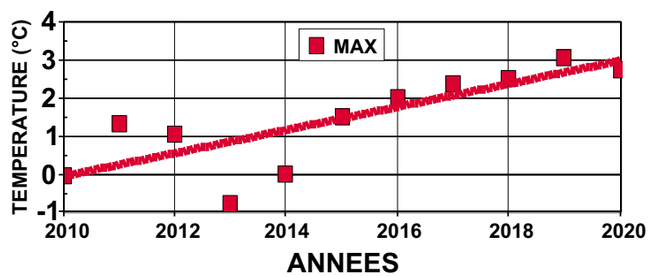


Fig. 4

# BRÈVES

# PRÉSENTATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE
# SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**Christophe GENOUD**

**Qui est Christophe GENOUD ?**
Un urbain exilé professionnellement – et pour son plus grand bonheur – à la campagne.

**Cinq adjectifs qui vous correspondent ?**
Curieux, sociable, direct, décidé, mélancolique.

**Que représente Vandœuvres pour vous ?**
Une commune en discrète mais profonde évolution.

**Café ou Thé ?**
Café.

**Ski ou Maillot de bain ?**
Ski.

**Lecture ou Sport ?**
Lecture.

**Vin blanc ou Vin rouge ?**
Vin rouge genevois !

**Chien ou Chat ?**
Chien.

**Vélo ou Voiture ?**
Vélo.

**Vandoeuvres ou Vandœuvres ?**
Vandœuvres.

**Interview : Michael Andersen**
**Photographie : Christophe Genoud**

# PRÉSENTATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE
# SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**Stéphanie CHENEVARD FOGAL**

**Qui est Stéphanie CHENEVARD FOGAL ?**
La nouvelle assistante de direction de la Commune de Vandœuvres, et ravie de l'être.

Une fille, petite-fille, arrière-petite-fille de paysans et viticulteurs de la campagne Rive gauche, qui a grandi et qui n'imagine pas vivre ailleurs que dans notre belle région.
Plus personnellement, l'heureuse (et fatiguée parfois) maman de Jules, 6 ans, et Valentin, 2,5 ans.

**Cinq adjectifs qui vous correspondent ?**
Souriante, perfectionniste, impatiente, généreuse, extravertie.

**Que représente Vandœuvres pour vous ?**
Une commune voisine de celle que j'habite et porte dans mon cœur (Meinier), que j'ai toujours connue, de plus près durant mon adolescence, cossue, belle, qui sait allier bourgeoisie et paysannerie. Et depuis peu, mon nouvel employeur, ce dont je suis très fière.

**Café ou Thé ?**
Thé, Earl Grey pour être précise. Je ne démarre pas ma journée sans ma tasse de thé !

**Ski ou Maillot de bain ?**
Les deux : à chacun sa saison, c'est ce que j'aime dans le fait de vivre à Genève.

**Lecture ou Sport ?**
Les deux également, en fonction de mon état d'esprit et du temps que j'ai à disposition.

**Vin blanc ou Vin rouge ?**
Vin rouge, et rosé durant les beaux jours.

**Chien ou Chat**
Chat, j'en ai d'ailleurs deux… en plus de mes deux enfants, ça commence à faire du monde !

**Vélo ou Voiture**
Les deux ! Habitante de Meinier, maman de deux enfants en bas âge, la voiture est nécessaire, mais le vélo est une liberté et un plaisir que j'aime savourer, et mes enfants aussi.

**Vandoeuvres ou Vandœuvres ?**
Vandœuvres… je trouve la liaison du « o » et du « e » très symbolique.

**Interview : Michael Andersen**
**Photographie : Liliane Waechter**

# COMMENT RÉAGISSEZ-VOUS FACE À UN ARRÊT CARDIAQUE ?

Save a Life est une association fondée à Genève, en 2015. Elle est reconnue d'utilité publique et à but non lucratif. La visée et le point de départ de l'organisation sont d'augmenter les chances de survie des personnes victimes d'un arrêt cardiorespiratoire. Tous les jours, l'association contribue à sauver des vies au quotidien.

Save a Life s'évertue à conscientiser la population en menant plusieurs campagnes de prévention et de sensibilisation. Elle favorise aussi l'action citoyenne en formant les personnes aux gestes qui sauvent. Si vous souhaitez connaître ces gestes, les formations Save a Life vous permettent d'apprendre à mettre en œuvre les principales mesures de réanimation en cas d'arrêt cardiorespiratoire sur l'adulte et l'enfant, dans le cadre de scénarios concrets et réalistes. Ces formations s'adressent à toute personne intéressée, et aucune connaissance préalable n'est requise. Les formateur-trice-s sont des professionnel-le-s de la santé et sont formé-e-s à la pédagogie. Les formations certifiantes sont reconnues par le Swiss Resuscitation Council, organisme veillant à la qualité de la réanimation et au respect des directives internationales. Si vous être majeur-e, ce certificat vous offre la possibilité d'intégrer le réseau des premiers répondants Save a Life.

L'association a créé ce réseau solidaire de premiers répondants qualifiés pour renforcer la chaîne de survie. Grâce à la création de l'application Save a Life, le réseau de premiers répondants genevois est alarmé par la centrale 144 en cas d'arrêt cardiaque. L'intervention rapide de ces bénévoles formés aux gestes de premiers secours permet de gagner de précieuses minutes avant l'arrivée des secours professionnels.

Save a Life équipe également les entreprises et les communes de défibrillateurs. Plusieurs appareils se trouvent sur le territoire de Vandœuvres. L'association réalise aussi tout un travail de recensement des défibrillateurs accessibles dans l'espace public. À Genève, les gestes de premiers secours ne sont effectués que dans 40 % des cas d'arrêt cardiaque survenant en milieu extrahospitalier. Les chances de survie sont nettement améliorées lorsque des mesures de réanimation précoces sont mises en œuvre. C'est pourquoi la réussite de la mission de Save a Life passe aussi par votre engagement.

Pour de plus amples informations, retrouvez tous les détails sur www.save-a-life.ch ou écrivez un email à info@savealife.ch.

**Texte : Maximilien Turrettini**
**Photographies : Save a life, www.save-a-life.ch**

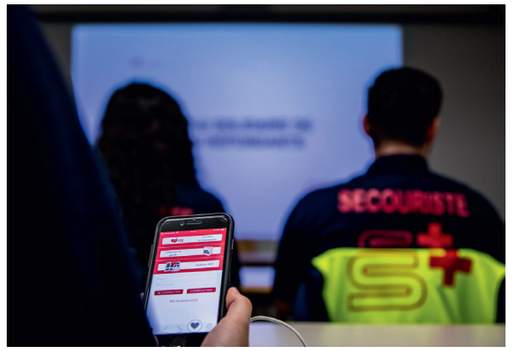

SAVE A LIFE

# INFORMATIONS COMMUNALES

# COUPS DE CŒUR JEUNESSE

Voici quelques pépites pour la jeunesse, disponibles dans les bibliobus.

Pleins d'humour, de rêve, d'aventure, les albums permettent souvent d'aborder de grands sujets avec les petits lecteurs.

Et parfois aussi de partager un bon moment de rigolade. Amusez-vous !

*Je veux mon chapeau,* John Klassen, Milan, 2020
Album tout carton pour les tout-petits
Humour
Un ours a perdu son chapeau. Très poliment, il demande de l'aide aux animaux qu'il croise jusqu'à ce que…
Un petit livre très drôle, des illustrations très expressives et une fin – surprenante, tragique, cruelle et pleine d'humour – qu'enfants et adultes interpréteront chacun à leur manière.

*Imagine,* Aaron Becker, Gautier-Languereau, 2020
À partir de 3 ans
Voyage onirique
Le fil conducteur de cette histoire sans paroles est le crayon rouge que la fillette utilise pour sortir de l'ennui et dessiner une porte qui s'ouvre sur des univers imaginaires. Pas besoin de savoir lire pour se laisser envoûter par cet album qui a reçu le Prix du meilleur album illustré du New York Times en 2013.
Une suggestion pour le lire avec les plus petits: essayer de deviner ensemble ce qui va se passer à la page suivante.

*Le secret du rocher noir,* Joe Todd-Stanton, École des Loisirs, 2018
À partir de 5 ans
Écologie
La légende du rocher noir a toujours fasciné Erin qui aimerait plus que tout le voir de ses yeux. Elle se cache alors sur le bateau de pêche de sa mère et va vivre la plus incroyable des rencontres.
Les illustrations de Joe Todd-Stanton sont magnifiques et fourmillent de détails. Cet album est une petite fable écologiste qui évoque la magie des écosystèmes et l'équilibre fragile de la vie sur notre planète.

*Comme un million de papillons noirs,* Laura Nsafou, Cambourakis, 2018
À partir de 6 ans
Confiance en soi
Ce livre est né d'une campagne de financement participatif en 2017. Tiré alors à mille exemplaires, il devient un phénomène éditorial et un véritable best-seller. Depuis sa sortie, il a été réédité plus de cinq fois. Mais pourquoi un tel succès ?
Certainement parce que beaucoup d'enfants peuvent enfin se projeter dans un personnage de fiction qui leur ressemble.
Ce très bel album raconte l'histoire d'Adé. À cause des moqueries qu'elle subit, elle n'aime pas ses cheveux crépus. Sa mère et ses tantes vont l'aider à prendre conscience de la beauté de ces millions de papillons noirs endormis sur sa tête…

**Texte et photographies : Elsa Carloni, Service de bibliobus des Bibliothèques municipales de la Ville de Genève, www.geneve.ch**

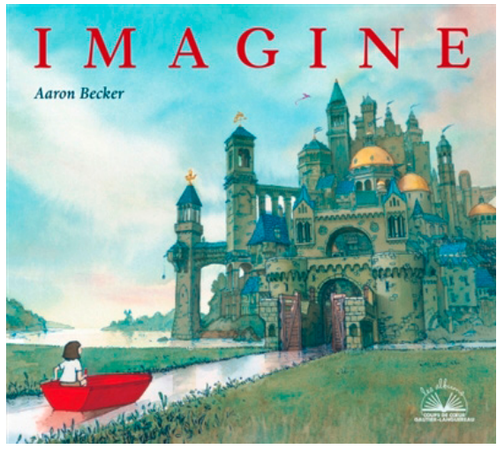

# OFFRE DE SUBVENTION 2021
# ABONNEMENT ANNUEL UNIRESO

**Cette année, simple et pratique, tout se passe en ligne !**

Depuis de nombreuses années, les Autorités communales s'engagent pour la promotion de la mobilité douce et des transports publics en particulier. À ce titre, vous pourrez à nouveau bénéficier d'une réduction de **Fr. 100.–** lors de l'achat ou du renouvellement de votre abonnement annuel Unireso « Tout Genève » ou Léman Pass.

Pour obtenir votre subvention :

Entre le **1er juin et le 20 décembre 2021**,

1. Connectez-vous à votre compte https://webshop.tpg.ch avec Swisspass.
   a. Vous n'avez pas de compte webshop tpg ?
      Rendez-vous sur https://webshop.tpg.ch et laissez-vous guider pour créer un compte personnel.
   b. Vous n'avez pas de carte SwissPass ?
      Rendez-vous sur https://webshop.tpg.ch/swisspass et laissez-vous guider pour commander votre SwissPass. Il vous reste la possibilité de vous rendre dans une agence TPG pour commander votre carte. Dès lors, vous pourrez acheter votre abonnement subventionné en ligne.

2. Sélectionnez l'action « Vandœuvres » sous la rubrique « Offres de ma commune ».
3. Une fois validée par la Mairie dans un délai de quarante-huit heures, la participation financière sera directement disponible dans votre espace personnel en ligne et pourra être déduite de votre commande en ligne jusqu'au **31 décembre 2021, dernier délai.**

4. Si vous souhaitez vous rendre dans une agence TPG (Rive, Cornavin, Eaux-Vives ou Lancy-Pont-Rouge), la déduction sera visible par les conseillers TPG lors de l'opération de vente.

À noter :
- Pour bénéficier de l'offre en ligne, il ne faudra en aucun cas acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir obtenu la validation de la commune de Vandœuvres.
- La présente offre est non cumulable avec l'offre « Carte tpgPay ».

Les personnes qui n'ont pas accès à internet trouveront toute l'aide nécessaire auprès de la Mairie ou le service relation clientèle des TPG au 00800 022 021 20 (numéro gratuit).

Profitez également des nombreuses autres offres proposées par la commune ou le canton, résumées sur notre site internet **www.vandoeuvres.ch/actualites/information/subventions/.**

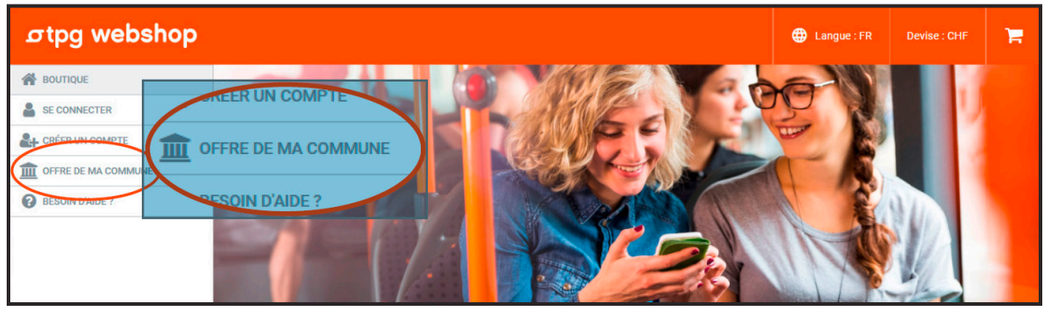

# ÉLAGAGE, TONTE, PLANTATIONS

**Élagage**
Les propriétaires sont tenus de couper, jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies situées en bordure de route doivent être taillées à une hauteur maximum de 2,0 m et ne pas empiéter sur la voie publique. À noter que dans les courbes et à l'intersection des routes, ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, la réduction de la hauteur des clôtures et des haies peut être imposée.

Ce travail doit être exécuté à front des chemins communaux et privés en tout temps.

Selon la loi sur la conservation de la végétation arborée, les élagages, écimages et abattages d'arbres sont soumis à autorisation. Vous n'êtes en conséquence pas en droit d'élaguer la partie de l'arbre de votre voisin qui s'avance sur votre parcelle sans son accord formel et une autorisation en bonne et due forme délivrée par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature, Service du paysage et des forêts.

Vous aurez peut-être remarqué que des contrôles réguliers sur l'ensemble de la commune sont effectués par notre agent municipal. Les propriétaires qui ne sont pas en conformité reçoivent un courrier de l'Administration communale, sur lequel figure un délai pour réaliser les travaux.

**Tondeuses et souffleuses**
L'usage de tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit entre 20h et 8h, du lundi au samedi, ainsi que le dimanche et les jours fériés. Il est en outre recommandé de respecter le repos des voisins, en particulier entre 12h et 14h.

L'usage de machines à souffler les feuilles dont le fonctionnement n'est pas silencieux est autorisé du 1er octobre au 31 janvier. Durant cette période, il est interdit d'en faire usage entre 20h et 8h, du lundi au samedi, ainsi que le dimanche et les jours fériés.

**Plantation**
Les plantations nouvelles ne sont autorisées qu'aux distances suivantes de l'alignement définitif des voies publiques :

- 1 mètre pour les haies, arbres, arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 1,50 m ;
- 4 mètres au moins pour tous les autres arbres.

Enfin, nous vous rappelons que la commune octroie une subvention aux propriétaires pour les travaux d'entretien et d'élagage des arbres remarquables (ne sont donc pas compris les travaux d'abattage et de plantation).

**www.vandoeuvres.ch**

# RAPPEL AUX DÉTENTEURS DE CHIEN

Si vous avez omis d'acheter la médaille 2021 dans les délais impartis, vous avez encore la possibilité de le faire, en cours d'année, en vous présentant à la Mairie avec les documents suivants :

- confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données AMICUS ;
- attestation d'assurance RC spécifique pour « détenteur de chien » pour l'année en cours ;
- carnet de vaccination (vaccination contre la rage valide).

**Tarif :** Fr. 10.–.

Nous vous rappelons qu'à compter du 1er avril, la marque de contrôle officielle 2021 est exigible lors d'un contrôle de votre chien par notre agent municipal. Le paiement de l'impôt sur les chiens, envoyé par bordereau par le Département des finances, ne dispense pas de l'acquisition de la marque de contrôle 2021.

**Autres exigences**
Vous devez vous assurer que votre chien est identifiable au moyen d'une puce électronique enregistrée à AMICUS. Tout changement de domicile ou de détenteur, ou le décès du chien, doivent également être annoncés dans les dix jours à la banque de données AMICUS, par téléphone 0848 777 100 ou par courriel à info@amicus.ch.

Les détenteurs de chiens de grande taille (plus de 25 kg et 56 cm au garrot) et âgés de moins de huit ans doivent avoir réussi un test de maîtrise et de comportement (TMC) auprès d'un éducateur canin agréé.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'Administration communale ou le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), tél. +41 22 546 56 00, scav@etat.ge.ch,
**www.ge.ch/organisation/service-consommation-affaires-veterinaires**

AGENDA

## LE CHAMP DES POSSIBLES
## DU JEUDI 17 JUIN AU SAMEDI 10 JUILLET

**Une initiative culturelle, intercommunale et participative de la commune de Veyrier pour vivre l'espace public autrement.**

Le Champ des possibles, c'est un hectare de terre agricole transformé, le temps d'un été, en un lieu de fête, de rencontres et de convivialité. Rythmé par des activités multiples et intergénérationnelles, Le Champ des possibles sera le point de rencontre de toutes celles et ceux qui souhaitent s'engager, créer et profiter d'un lieu d'animation et de détente responsable.

Intéressés à participer à la construction du Champ des possibles ?

Retrouvez toutes les informations et inscrivez-vous aux ateliers proposés sur **www.lechampdespossibles.ch**

## TOUS LES MARDIS :
## MARCHÉ DE VANDŒUVRES

8h à 12h, place de Vandœuvres

## UN LUNDI PAR MOIS :
## CONSEIL MUNICIPAL
**17 MAI, 21 JUIN**

19h30, salle des Combles
Route de Pressy 4

## VOTATIONS POPULAIRES
**DIMANCHE 13 JUIN, 26 SEPTEMBRE, 28 NOVEMBRE**

10h à 12h, centre communal et sportif
Salle de réunion du 1er étage
(accès côté Esplanade)
Route de Meinier 24

## UN JEUDI PAR MOIS :
## BIBLIOBUS
**20 MAI, 17 JUIN, 15 JUILLET, 7 OCTOBRE, 4 NOVEMBRE, 2 DÉCEMBRE**

14h à 17h, route de Pressy 2,
devant l'entrée de l'ancienne école
*Inscription gratuite sur présentation d'une pièce d'identité*
Tél. +41 22 418 92 70, **www.bm-geneve.ch**

## SPECTACLE AU PARC
## THÉÂTRE DE L'ÉPIDERME

*Cassandre* de Jean Potocki
**DU DIMANCHE 20 JUIN AU DIMANCHE 4 JUILLET**
Parc de la Mairie
Route de Vandœuvres 104

## FÊTE DES PROMOTIONS
**VENDREDI 2 JUILLET**

Fête pour les enfants

## SPECTACLE MAISONS MAINOU

*La Locandiera* de Carlo Goldoni
**MERCREDI 7 JUILLET**
Fondation Johnny Aubert-Tournier
Maisons Mainou
Route de Pressy 48
**www.maisonsmainou.ch**

## FÊTE NATIONALE
**DIMANCHE 1ER AOÛT**

Parc de la Mairie
Route de Vandœuvres 104

## PASSEPORT SANTÉ 2021 - VIVA
**Marche autour de Vandœuvres**
**VENDREDI 6 AOÛT**

Activité réservée aux seniors
9h30 à 11h
Départ / arrivée Parc de la Mairie
Route de Vandœuvres 104
*Sur inscription*

## MUSICOBUS
**Ateliers musicaux et spectacle**
**SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 AOÛT**

Activités réservées aux enfants de 8 à 12 ans
Parc de la Mairie
Route de Vandœuvres 104
*Sur inscription*

## MARCHE CONTRE LE CANCER
**Cologny-Vandœuvres**
**SAMEDI 28 AOÛT**

Parc de la Mairie
Route de Vandœuvres 104

## TOURNOI DE PÉTANQUE
**SAMEDI 4 SEPTEMBRE**

Dès 14h30
Place de Vandœuvres

## FONDATION HARDT

*« Une relation d'amitié entre la Grèce et Genève : J. Capodistrias, C. Pictet de Rochemont, J.-G. Eynard 200e anniversaire de la déclaration d'indépendance grecque (1821-2021) »*
**VENDREDI 15 OCTOBRE AU DIMANCHE 23 JANVIER 2022**

Une exposition au Musée d'art et d'histoire de la Ville de Genève
**www.maisonsmainou.ch**

Suivant l'évolution de la situation sanitaire, il est possible que certains événements doivent être **reportés ou annulés.**

Retrouvez tous les détails sur le site internet **www.vandoeuvres.ch**

# COURRIER DES LECTEURS

Si vous souhaitez que vos opinions, coups de cœur, suggestions, anecdotes, photographies de Vandœuvres ou même vos recettes favorites soient publiés dans ce journal, sous la rubrique « courrier des lecteurs », alors contactez-nous !

**Adresse postale**
**Mairie de Vandœuvres**
**Route de Vandœuvres 104**
**1253 Vandœuvres**
**Adresse courriel**
**l.waechter@vandoeuvres.ch**

Madame ou Monsieur,

Meilleurs vœux pour 2021.
Et merci pour le document avec les objectifs de la législature, très apprécié.

**Antoine Bachmann**

## IMPRESSUM

**Impression**
Imprimerie du Cachot - 1218 Le Grand-Saconnex
Journal tiré à 1'150 exemplaires sur papier certifié FSC

**Éditeur**
Commune de Vandœuvres – 1253 Vandœuvres

**Graphisme et mise en page**
Jonathan Davet

**Rédacteur responsable**
Véronique Lévêque – 1253 Vandœuvres

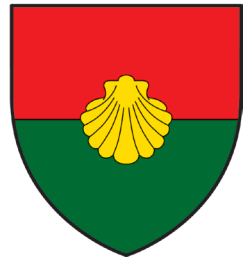

www.vandoeuvres.ch